

# Finances internationales

<i>Sigle</i>	<i>Groupe</i>	<i>Trimestre</i>
<b>ECO8021</b>	30	20233
<i>Enseignant</i>	Steve Ambler	
<i>Local</i>	DS-5749	
<i>Horaire</i>	14h00 – 17h00	
<i>Courriel</i>	ambler.steven@uqam.ca	<i>Bureau</i> DS-5749
<i>Heures de disponibilité</i>	Mercredi 9h00 – 12h00	

## 1 Remarques générales

Ce syllabus est disponible en ligne à l'adresse suivante :

<http://www.steveambler.uqam.ca/8021/eco8021.pdf>.

Il s'agit d'un syllabus en évolution. Je compte étoffer certaines des sections vers la fin du plan du cours au cours du trimestre. Cela va dépendre combien de temps je dois passer sur les premières sections.

Le descripteur du cours décrit les objectifs généraux du cours. Il est disponible à l'adresse suivante :

<https://etudier.uqam.ca/cours?sigle=ECO8021>

Consultez la page suivante pour des annonces concernant le cours (annulation de séance, dates d'examen, etc.) :

<http://www.steveambler.uqam.ca/8021/annonces.html>.

## 2 Évaluation

Examen intra (18/10/2023) :	30%
Examen final (13/12/2023) :	30%
Exercice 1 (à remettre le 11/10/2023) :	10%
Exercice 2 (à remettre le 06/12/2023) :	10%
Projet de session (à remettre le 13/12/2023) :	20%

Toute absence d'un examen doit être justifiée par un certificat médical approprié. L'examen final aura lieu durant la dernière semaine du trimestre. Consultez **tout de suite** le calendrier universitaire si vous planifiez de quitter Montréal pour les vacances de Noël. Si vous ne vous présentez pas à l'examen à cause d'un billet

d'avion avec une date de départ avant l'examen final, le résultat de l'examen sera un échec.

Je distribuerai une série d'exercices au cours du trimestre. Les exercices ne seront pas notés, mais ils sont *essentiels* pour la préparation de l'examen intra.

### 3 Heures de consultation

Je serai disponible pour répondre à vos questions après chaque cours et à mon bureau durant une période de trois heures par semaine. Les heures de bureau sont le mercredi matin de 9h00 à 12h00. Si ces heures ne conviennent pas, nous pouvons fixer rendez-vous à un autre moment. Venez me voir à la fin du cours ou contactez-moi par courrier électronique à l'adresse indiquée ci-dessus.

### 4 Documents

Il y a trois types de lectures pour le cours :

1. des notes de cours dactylographiées (la source la plus importante);
2. des lectures obligatoires tirées d'articles de revue (relativement peu d'articles obligatoires); et
3. des lectures complémentaires tirées d'articles de revue.

Mes notes de cours dactylographiées seront disponibles sur Internet en format *pdf*. Ces notes comprennent les choses suivantes :

- ce syllabus;
- des notes détaillées;
- une bibliographie détaillée;
- des examens intras (avec solutionnaires) d'années précédentes;
- des exercices d'années précédentes avec solutions;
- les questionnaires des exercices notés et du projet.

Les notes sont disponibles dans le répertoire suivant :

<http://www.steveambler.uqam.ca/8021/chapitres/>

Les slides sont dans le répertoire suivant :

<http://www.steveambler.uqam.ca/8021/chapitres/slides/>

Pour chaque chapitre du cours, je fournis une petite liste de lectures complémentaires pour ceux qui veulent approfondir leurs connaissances, éventuellement avec le but de développer un sujet de mémoire ou de thèse. Les

articles publiés dans les revues scientifiques sont disponible pour la plupart sous form électronique à la bibliothèque centrale. Les cahiers de recherche qui sont téléchargeables sans restriction sont faciles à trouver sur le site « IDEAS » .  
Cherchez sous le nom d'un des auteurs.

## **5 Plan du cours**

Les cours ne correspondent pas exactement aux semaines du trimestre. En fait, il y aura 13 cours magistraux au total. Les références sont des lectures supplémentaires.

La première moitié du cours couvre les aspects “fondamentaux” des finances internationales. Il s’agit essentiellement d’un cours sur l’échange intertemporel (sans et avec incertitude, sans et avec monnaie). Les six cours seront suivis par un examen intra.

### **5.1 Introduction**

- Définition du champ.
- Orientation du cours.
- Les grandes questions en finances internationales.
- Les faits caractéristiques. Marchés des biens, marchés du travail, marchés des devises, marchés financiers.
- Lectures obligatoires : notes de cours (chapit01.pdf et chapito1s.pdf) Backus, Kehoe et Kydland (1995, première partie), Marrinan, (1989, première partie jusqu’à la page 44).
- Lectures complémentaires : Backus, Kehoe et Kydland (1993 et 1995), Baxter (1995), Chrystal (1984), Frenkel et Razin (1996, chapitres 1 et 16), Froot et Thaler (1990), McKinnon (1979, chapitres 1-7), Marrinan (1989), Meese (1990), Lewis (1995), Mendoza (1992, introduction et section 1), Mussa (1979), Obstfeld (1993).

### **5.2 L’échange intertemporel 1 — le modèle à deux périodes sans incertitude**

- Gains de l’échange intertemporel.
- Avantage comparatif intertemporel.
- Dépenses publiques et compte courant.

- Investissement, épargne et compte courant.
- La détermination du taux d'intérêt mondial.
- Application : le compte courant en période de guerre.
- Lectures obligatoires : notes de cours (chapit02.pdf et chapito2s.pdf).
- Lectures complémentaires : Abel, Bernanke et Smith (1995, chapitre 8), Cuddington and Vinals (1986), Persson (1982), Sen (1994), Smith (1996, chapitre 2), Frenkel et Razin (1996, chapitre 4).

### **5.3 L'échange intertemporel 2 — le modèle à horizon infini sans incertitude**

- Le compte courant dans un modèle d'optimisation.
- Le lissage de la consommation.
- La dynamique du compte courant.
- Application : prédire le compte courant — tests empiriques des modèles du compte courant.
- Lectures obligatoires : notes de cours (chapit03.pdf et chapito3s.pdf).
- Lectures complémentaires : Ambler et Cardia (1995), Backus, Kehoe et Kydland (1992, 1994, 1995), Baxter (1995), Buiter (1981), Cardia (1991, 1992), Carmichael et Samson (1995), Giavazzi et Wyplosz (1984), Glick et Rogoff (1995), Kollmann (1992), Mendoza (1991), Obstfeld et Rogoff (1995b), Sachs (1982), Sen (1994), Smith (1996), Turnovsky (1994, 1995).

### **Examen intra (18/10/2023)**

- Nous sommes arrivés à la fin de la section 5.3 du syllabus avant l'intra.
- La matière pour l'examen final ne sera pas cumulative. (Il y a une règle universitaire qui dit que deux examens différents ne peuvent porter sur la même matière.) Donc, vous serez responsable pour

### **5.4 L'échange intertemporel 3 — les termes de l'échange et les taux de change réels**

- Taux de change réel et termes de l'échange.
- Productivité et taux de change réel.

- Application : les taux de change réels en coupe transversale et en série chronologique.
- Lectures obligatoires : notes de cours (chapit04s.pdf), Joly et el (1996).
- Lectures complémentaires : Balassa (1964), De Gregorio et al. (1994), Frenkel et Razin (1996, chapitre 6), Macklem (1992), Mendoza (1992), Mendoza (1993), Obstfeld (1982), Stockman (1987).

## **5.5 Les taux de change au comptant et à terme**

- Le lien entre le taux de change au comptant et le taux de change à terme.
- Application : battre la marche aléatoire, primes de risque dans les modèles empiriques du taux de change.
- Lecture obligatoire : notes de cours (chapit06s.pdf).
- Lectures supplémentaires : Baldwin (1991), Domowitz et Hakkio (1985), Engel (1992, 1992b, 1996), Fama (1984), Lewis (1989), Marrinan (1989), Nijman et Palm (1994), Obstfeld et Rogoff (1995a), Svensson (1985).

## **5.6 Politique monétaire en régimes de taux de change fixe et flexible**

- Balance des paiements en taux de change fixe et flexible
- Politique monétaire en économie ouverte : rôle du régime de taux de change
- Lecture obligatoire : notes de cours (chapit07s.pdf)
- Lectures supplémentaires : Godley et Lavoie (2015), Makin (2005)

## **Examen final (13/12/2023)**

## **6 Références**

Voir le chapitre bibliographique des notes de cours.

**cette version : 05/12/2023**



Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constitue une infraction au sens de ce règlement.

**La liste non limitative des infractions est définie comme suit :**

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail aux fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis aux fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

**Les sanctions liées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du [Règlement no 18 sur les infractions de nature académique](#).**

Vous pouvez consulter sur le site [r18.uqam.ca](http://r18.uqam.ca) des capsules vidéos qui vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.



Infosphère est l'un de ces outils indispensables : un guide méthodologique visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction de travaux. Cet outil vous accompagnera tout au long de vos études et vous permettra d'éviter les pièges du plagiat. Cliquez sur le logo à gauche pour être redirigé vers le site.

**Politique n° 16 visant à prévenir et à combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel**

Les violences à caractère sexuel se définissent comme étant des comportements, propos et attitudes à caractère sexuel non consentis ou non désirés, avec ou sans contact physique, incluant ceux exercés ou exprimés par un moyen technologique, tels les médias sociaux ou autres médias numériques. Les violences à caractère sexuel peuvent se manifester par un geste unique ou s'inscrire dans un continuum de manifestations et peuvent comprendre la manipulation, l'intimidation, le chantage, la menace implicite ou explicite, la contrainte ou l'usage de force.

Les violences à caractère sexuel incluent, notamment :

- la production ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles explicites et dégradantes, sans motif pédagogique, de recherche, de création ou d'autres fins publiques légitimes;
- les avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées;
- la manifestation abusive et non désirée d'intérêt amoureux ou sexuel;
- les commentaires, les allusions, les plaisanteries, les interpellations ou les insultes à caractère sexuel, devant ou en l'absence de la personne visée;
- les actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme;
- le (cyber) harcèlement sexuel;
- la production, la possession ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles d'une personne sans son consentement;
- les avances non verbales, telles que les avances physiques, les attouchements, les frôlements, les pincements, les baisers non désirés;
- l'agression sexuelle ou la menace d'agression sexuelle;
- l'imposition d'une intimité sexuelle non voulue;
- les promesses de récompense ou les menaces de représailles, implicites ou explicites, liées à la satisfaction ou à la non-satisfaction d'une demande à caractère sexuel.

Toute personne membre de la communauté universitaire contribue à maintenir une culture du respect et du consentement, notamment, en participant aux activités de [formations obligatoires sur le sexisme et les violences à caractère sexuel](#).

La capsule de formation obligatoire annuelle est disponible au [harcelement.uqam.ca](http://harcelement.uqam.ca)

**Pour plus d'information :**

[https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2019/04/Politique\\_no\\_16\\_2.pdf](https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2019/04/Politique_no_16_2.pdf)

**Les personnes victimes, témoins ou informées d'une situation de sexisme, de violence à caractère sexuel, ou pour en apprendre plus sur ces enjeux, peuvent consulter le**

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement (BIPH)  
514 987-3000, poste 0886 ; [harcelement@uqam.ca](mailto:harcelement@uqam.ca); [harcelement.uqam.ca](http://harcelement.uqam.ca)

Soutien psychologique (Services à la vie étudiante)  
514 987-3185 ; [vie-etudiante.uqam.ca](http://vie-etudiante.uqam.ca)

Service de la prévention et de la sécurité :  
514 987-3131

**Politique n°42 sur le respect des personnes, la prévention et l'intervention en matière de harcèlement** (extraits)

L'Université reconnaît à toutes les personnes membres de la communauté universitaire le droit d'être traitées avec dignité, équité et respect mutuel.

L'Université considère le respect mutuel, l'égalité, l'écoute et l'entraide comme des valeurs importantes qui favorisent l'épanouissement personnel ainsi que l'établissement de rapports harmonieux entre les personnes et entre les groupes, et qui permettent la mise en place d'un milieu sain et propice à la réalisation individuelle ou collective de sa mission universitaire.

L'Université est consciente que les situations de harcèlement ou pouvant mener à du harcèlement résultent de l'interaction de facteurs individuels, sociaux et liés au milieu de travail et d'études. Compte tenu de ces facteurs, l'Université croit que la prévention constitue le meilleur moyen pour assurer un milieu exempt de toute manifestation de harcèlement et donne ainsi priorité à la prévention.

Le « **harcèlement** » inclut notamment : le harcèlement psychologique, le harcèlement discriminatoire et le harcèlement sexuel.

Le harcèlement psychologique est une conduite vexatoire se manifestant par des comportements, des paroles, des écrits, des actes ou des gestes répétés qui sont hostiles ou non désirés, blessants ou injurieux d'une personne envers une autre et ayant pour effet de porter atteinte à la dignité ou à l'intégrité psychologique ou physique d'une personne et pouvant entraîner pour celle-ci un milieu de travail ou d'études néfaste. Ces conduites vexatoires peuvent être le fait d'une seule personne ou d'un groupe de personnes.

Le harcèlement discriminatoire est lié à l'un ou l'autre des motifs sur lesquels il est légalement interdit de discriminer (le sexe, l'identité ou l'expression de genre, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la race, la couleur, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap) ou un motif analogue.

Une seule conduite grave peut aussi constituer du harcèlement si elle porte une telle atteinte et produit un effet nocif continu pour cette personne.

**Situation pouvant mener à du harcèlement**

Situation problématique qui met en jeu la dignité ou l'intégrité physique ou psychologique d'une personne et qui est susceptible de dégénérer jusqu'à devenir du harcèlement. C'est le cas notamment, mais non exclusivement, de l'abus de pouvoir ou d'autorité, du conflit et de l'incivilité. Pour éviter qu'une telle situation ne dégénère, elle doit être réglée de façon constructive, rapidement et avec respect afin de favoriser le mieux-être de chaque personne.

**La politique s'applique à toute la communauté universitaire et aux partenaires externes en lien direct avec l'Université dans le cadre de leurs relations avec les membres de cette communauté.** Elle s'applique à l'intérieur et à l'extérieur du campus, incluant les interactions exercées ou exprimées grâce à des moyens technologiques, tels les médias sociaux ou autres médias numériques. La politique vise également les personnes étudiantes dans le cadre de leurs activités d'apprentissage hors campus approuvées telles que les stages, en tenant compte des limites des capacités d'intervention de l'Université.

**Pour plus d'information :**

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement (BIPH)  
514 987-3000, poste 0886 ; [harcèlement@uqam.ca](mailto:harcèlement@uqam.ca); [harcèlement.uqam.ca](http://harcèlement.uqam.ca)

Soutien psychologique (Services à la vie étudiante)  
514 987-3185 ; [vie-etudiante.uqam.ca](http://vie-etudiante.uqam.ca)

Service de la prévention et de la sécurité :  
514 987-3131



## **Personnes étudiantes en situation de handicap bénéficiant d'aménagements**

Les personnes étudiantes qui bénéficient d'aménagements offerts par le Bureau de l'inclusion et de la réussite étudiante (BIRÉ) doivent transmettre leur lettre (attestation des mesures d'aménagements) à leurs enseignant.es en début de session afin de les informer des aménagements qu'ils devront mettre en place.

Les personnes étudiantes en situation de handicap qui ne bénéficient pas d'aménagements peuvent contacter les services du BIRÉ afin de procéder à l'ouverture de leurs dossiers et à l'analyse de leurs besoins.

Accueil du service aux personnes étudiantes en situation de handicap  
[situation.handicap@uqam.ca](mailto:situation.handicap@uqam.ca) 514-987-3148 :AB-2300

Pour obtenir d'autres informations sur les services offerts par le BIRÉ :  
[bire.uqam.ca](http://bire.uqam.ca)

Les personnes étudiantes qui souhaitent se prévaloir de leurs aménagements dans le cadre d'examens devront faire leurs demandes de passation sur l'application dédiée étudiant.e.s en situation de handicap : [sasesh.uqam.ca](http://sasesh.uqam.ca) afin d'informer le Service des examens avec aménagements (SEA) de vos besoins en examen.